Paris. 13 fr. par trimestre. Départements 16 fr.

Les abonnements partent des 1et et 16 de chaque mois. Les articles et envois non affranchis sont refusés.

Les articles non insérés ne seront pas rendus. LE SIÈCLE NE PEUT ETRE VENDU, A PARIS, PLUS DE 45 CENTIMES, BEO



(EDITION DE PARIS)

ABONNEHENTS.

Paris: 13 fr. par trimestrel Départements 16 fr.

Tout ce qui concerne la société et le journal doit être adressa à M. le directeur gérant.

LES ANNONCES SONT EXCLUSIVEMENT RECUBS chez MM. FAUCHEY, LAFFITE, BULLIER et co, 8, pl. de la Bourse et chez M. DUPORT, 7, rue Coq-Heron. Le Siècle se réserve le droit de refuser toute insertion.

Ponice du 17 Juin 4269 dinting and apprilie

yd.	أيلاشينا	ı P	entib commerci	ALE.	+1	leurse	du 4	7. juin 1868.	L. Park	Lake	PARTIE POLITIQUE. 281
roced.	Hausse	Paisse.	EFFETS PUBLICS ET CHEMINS DE FER.	Premier coprs.		Plus bas.	Derpler cours.	DIVERSES.	Dernter cours.	Précén: cloture:	and calle, til it. of finished, in corall er and
70 18 70 925	:,7	. 65	5 Mu is avril Lopt	70 08 70 075	70 478 70 20	70	70 15 70 175	Du Tresor	483	\$85 811 23	Fance. 1 day was
100 80 29 85	. 20	inte	4 1/2 0/0 cpt	3000000	4		101	- (500 f.) 3 0/0 - (400 f.) 4 0/8		805 101 75	PARIS 17 JUIN 1868.
53 50 58 20	. 20	-10	5 00 tralien epi	53 25	53 60	53 18	83 40 83 40	- 800°4,0/0 1863 Com. (800 f.) 3 0/0	416 25	511 95 416 95	
9468 937 50	10	:::	J. janv 30	730		:::: ::	3173	Ville, 4882	83 25 477 50	1987 50 173	COURRIER.
780 602 50	:::	2 50	J. août	730 600 1527 50	::::	::: ::	1525	De la Seine Société algérienne	535 233 50	533 75 233 50	Le corps législatif a voté hier un projet de loi autorisant la compagnie du canal ma-
1532 50 313 75		2 50	CREDIT MOBILIER Cpt	311 25		1526 25	1130 312 50	Du Crédit colonial	415 .	485 485	ritime de Suez à émettre un emprunt de cent millions avec lots et primes.
832 50 883 78 882 80	1 25		SOCIETÉ GÉNÉBALE. COL Act. 500 f., 125 payés 30	311 25 585 583 75	587 SO	583 50 552 50	314 .23 585	De la Cis du Gaz — 1868 Cie Immobilière	499 211 25	514 50 500 211 25	Voici le texte de l'article unique de ce
480 136 25 140	i 78	:::	SOCIETE ALGÉRIENNE CPI Cia IMMODILIERE CPI J. janv SP	138	::::	::::::		Des Lits militaires Go des Omnibus De la Go des Equi	536 25 515	537 50 514 50 516 25	projet:
648 75 666 25	1::		J. mai	3	:::::	::: ::	::: ::	Orieans 1842	327 23	3117 50 327 50	« La compagnie du canal maritime de Suez est autorisée à faire en France, jusqu'à concurrence
\$80 687 50	8	7 50		657 50	:::::		650	Havre and		850 1005 1825	de cent millions de francs, une émission de titres remboursables avec lots par la voie du sort, aux
847 50 867 50 320	2 50		J. mai	707 20	:::::	::: :::	322 80	Nord 3 0/0 Lyon	336 75	337	» 1° L'opération n'entraînera l'aliégation d'aucune
\$22 80 295 \$16 25	:::	:::	J. janv		323 75		322 80	Lyon Méd. (fusion)	326 50 326 25	326 326 50	portion du capital engagé, et les titres émis joui- ront d'un intérêt annuel dont le taux ne pourra
712 80	1 :::	2 50	BANQUE OTTOMANE cpl BANQUE DES PAYS-BAS cpt C. FONC. AUTBICHTEN. cpt			-::: ::	 No	Lyon Bourbonnais Mediterranée	329 865 350	327 842 50 338	être intérieur à 3 0/0 du capital nominal; 5 25 La somme totale annuelle des bénétices aléd-
833 75		1	ORLÉANS j cpt	1 800			889 KU	Est 3 0/0	523 50 322 323 75	524 ··· 325 ···	toires attribués sous forme de lots ne pourra en aucun cas excéder 1.0/0 du capital;
862 50 1212 to	2 NO 2 NO 2 SO	:::	NORD cpt	882 50 1220	: ::		1218	Ouest, 8.0/0	·1658 ::	1070 325	» 3º La valeur nominale des titres émis ne pourra être intérieure à 500 fr. Le fractionnement uité-
848 75 850	1 23		J. jany. 30 EST cpl J. mai 30 LYON-MEDITERBANEE CPL	550		who mu	550	Cale 5 0/0, 1862 Grand-Central Geneve 1837	326 50 319	535 326 50 319	rieur des titres émis est interdit. » Nous regrettons vivement que la juris-
938 75 940	2 80	1 25	J. mai	938 75	946	936 25	935 938 75 600	Rhône 8 0/0	325 324	830 325 324	prudence des tribunaux en matière de
898 75 863 78	1 25		ouest	\$00 \$63 75		::: ::	565	Beaseges, 3 0/0	326	326 316 25	compte rendu parallèle, parasite ou autre, ne nous permette pas d'apprécier comme
885 885 867 50	1 :::	12.	CHARENTES		::::	::	***	Medoc, 3 0/0 Pl'Arche à Gisors	299 76 300 297	300 200 295	nous le voudrions faire l'intéressante dis- cussion qui s'est engagée sur ce projet
488 78 447 80	111	1 25	J. avril	1485			419 50	Sardes — nouv FONDS ETRANG.	316 ··· 109 ···	316 25 108	de loi. Il nous sera permis néanmoins de cons-
415 441 95	6 23	1 22	CANAL DE SUEZ cpt J. janv 30	445	418 75	********	417 80	Espagne ext. 32-36	1011/2	1031/4 391/2	tater, à l'honneur de notre pays, le fait éclatant qui ressort de ce débat. Les ora-
65	:::	1	J. jany 50	68	:::	A CONTRACTOR DE	450	- dette inter pass. nouv Mexicain, 6 00	46 /	833/4 931/2 991/4	teurs qui ont le plus vivement critiqué le
868 75 868 75 881 25	1 25	1 23	J. janv	567 50	368 78		568 75 567 50 382 50	- oblig. 1865 Rome, 5 0/0 Russe, oblig. 1867.	149 25 /. 326	67 ./. 325 25	mode d'émission de l'emprunt n'en ont pas moins manifesté de chaleureuses sym-
48 75 50	1 23	2 50	LOMBARD VENITIEN cpt J. mai cpt SARDES cpt J. jann 80	50	o:: ::	380 45	382 50 48 50	Autriche, 5 0/0 — oblig, 1860	66 1/2	905	pathies pour l'œuvre immense entreprise par la « glorieuse compagnie de Euez», ainsi
50	ol tu	: (;)	J. avril opt	50	67		45	Hongrie (oblig.) Emprunt ottoman	324 217 307 89	321 50 215 50 503 75	que l'a qualifiée l'honorable M. Lanjuinais, l'un des adversaires du projet de loi:
83 50 83 50	110	100	SARAGOSSE			::: ::	11-11	- 1863 Ture, 5 0/0	301 25 310 40 20	301 311 35 40	L'ouverture du canal de Suez sera en
61	do la	73	SAR-PAMPELUNE C 4	25 .11	12:	.::::		Etats-Unis, 8-20 Empr. danubien	823/4	83 ./. 80 ./.	effet l'une des gloires de la civilisation mo- derne, et cette gloire sera éminemment
	ERUES ERSES			EURS RSES	Der		řeřd.	VALEURS DIVERSES.	Dernier cours	Précéd.	française. La France a fourni à cette colos- sale entreprise ses promoteurs; ses exécu-
Orleans est (act.		uiss.)	608 Séville-Ca Painpelur Nord de l	1e		9	1 50 0	/Cr du Commerce		907 50	teurs et la majeure partie des capitaux employés à sa réalisation. Un temps viendra
Croix-Ro	ligat ::	Heath	185 Lits milit	vers.		0.0	L	foittres de Paris in Maberly ndustrie linière	251 25	948 75 595 540	où nos exploits batailleurs seront tenus en
Ch. mer	tions.	ens.	Halle avx	rseille		: 48	7 50 0	uatre-Canaux ouiss. desdits ana. de Bourgogne		1925 76	mince estime, mais dans lequel nous pour- rons dire avec orgueil que des mains fran-
GuillLu Fortuga	isse	urg.	35 Cie centra	le du Gaz ies impér	Z 537	50 83	5 J	ouiss. dudit	390	982 50 120 390	çaises ont ouvert le Bosphore égyptien.
Cordoud	adix	lle	43 Magasins 20 50 Márché d 295 Docks de	Marseille		48	15 D	Caux de Viehy.cit Deux-Cirques, a.s.L. Vieille-Montagge		215 11-13 231 25	Le sénat continue de voir défiler devant lui tout un cortége de pétitions contre les
comains	gation	8-7 iii	98 75 100 Topage d	st-Quen. e Conflan	163	28	7 30 L	ilésie 	::: ::	160 625 710	matérialistes. La queue de la phalange Gi- raud passe, trainant le pied.
Sayone Saragos	is Turin		218 217 50 Cale l'Ag	riculture sch. de fe	r. 46	51	8 0	b. de la v. de Lille .	99	99	Un sieur Bachoué de Lostalot, le même sans doute qui vient de terrasser le maté-
Cordina	ens a Sévi	lie	284 25 Comptoir	Entrepren	a 131	:: 13	12 B	bb. dom. d'Autriche Bons Lombards, 1869 — r. de 1870 à 1874	474 50	234 50 511 50 475	rialisme dans un drame dont la lecture fait les délices des amateurs de joyeusetés, de-
-	is	2:1	78 76 50 Onlg. Tu	nisienne	222	50 29	2 50	- r. 1878, 100 f. p. - r. 1876, 100 f. p.		461 25	mande:
PRIME		lont 1	à		CHANG	lam.		210 1/2 209 7/8	pier cou à 209 5/	rt. /8 et 4 0/0	Que l'enseignement des doctrines maté- rialistes soit formellement interdit;
PRIM	ant.	= i	25 54 50 à 54 30 70 50 à 53 95 à 54 à	70 55	Hambou Berlin Francio	rg	185 3/8 8 365 1/2 8	185 1/8 484 1/2 364 ./. 365 ./.	à 184 (/ à 364 ./ à 208 4.		Qu'une récompense soit accordée à l'é- crivain qui prouvera : « Que l'homme, en
REPORT	iain)	a la lu	50 à 70 65 à 70 95 à	70 98 71	Vienne, Madrid.	2	14 1/2 à 14 1/2 à	2 13 1/2 2 15 ./. 5 14 ./. 5 12 ./.	à 2 14 .	i/a =	raison de sa nature même, ne peut être heureux qu'à la condition de bien prati-
1 d'	une liq.	à l'aut		ii.g i	Londres	25	21 :/: à		à 3 37 à 25 17	.720/0	quer la religion et la morale, »

BULLETIN FINANCIER.

DEUX HEURES - Il y avait au début de la bourse. beaucoup d'affres de titres, et le marché montrait une grande hésitation ; mais il a été mis ton ordre a cette situation par ceux qui, depuis quelque temps, conduisent avec succès le mouvement. Les cours ont été relevés de façon à ne laisser conca-voir aucun espoir aux vendeurs à découvert. En existe t-il d'ailleurs encore des vendeurs? S'il en existe, ils se cacheut avec bien du soin, de peur d'être démasqués et exécutés.

Les fonds anglais sont venus sans changement aux cours de 94 3/4 à 7/8. TROIS HEURES .- Les cours restent sationnaires; ils

ont actuellement peu d'élasticité. Au moment de la clôture on a signalé quelques Il y a aussi des demandes de reports.

Le 3 0/0, qui était resté hier à 70 .22 1/2, à débute aujourd'hui a 70 07 1/2; il a repris à 70 20. pour cloturer à 70 17 1/2. Au comptant, ce fonds à an moment flécht à 70. Le 4 1/2 0/0 a été coté 100 85 et 101 fr.

Le 5 0/0 italien a fait 53 25 en premier cours, 15 au plus bas, 53 60 au plus haut, et 53 40 en dernier cours. Les actions de la Banque ont repris de 3,165 à

Le Comptoir d'escompte a été coté 730 fr. Le Crédit foncier s'est maintenu de 1,526 25 à

Le Crédit mobilier a varié de 313 75 à 310. La compaguie Immobilière n'a eu qu'un cours, 140. Lantique 412 50 à 416 25, le Capal de Suez 445 à 450 le Crédit lyonnais 470 à 472 50, la société Génerale 582 50 a 585.

Les actions des Veitures, très-demandées, ont dépassé 250 fr.; elles restent à 251 25. Les obligations mexicaines se sont maintenues en bonne voie de 77 50 à 148 75. Les tunisiennes ont varié de 233 75 à 237 50.

BULLETIN COMMERCIAL.

this but the - lanks see ones

cotons.—Le Havre, 16 juin. — Notre marché aux cotons était encore très froid ce matin, malgré de cotons était encore tres froid ce matin, maigre de nouvelles concessions de la part des vendeurs, qui cédaient le très-ordinaire New-Orleans disponible autour de 136 à 137 fr., et le fair Oomra, par les derniers navires affrétés, à 95 fr. Cette après-midi, toutefois, la baisse paraît arrêtée, grâce aux avis plus favorables reçus d'Angleterre, et il s'est même produit une légère reprise sur les provenances de l'inde à ligrar. On na cote pas foutefois en somme l'Inde à livrer. On ne cote pas toutefois en somme plus de 820 balles réalisées jusqu'à quatre heures. HULLES.—Paris, 17 juin. (C. offic.).— Hulle de colza en tout fût disponible, 88 »»; dito en tonnes, 89 50; épurée en tonnes, 97 50; de lin en fût, 93 50, dito

wins et espaits. — Paris, 47 juin. (C. offic.). — Montpellier disponible, 86 degrés, »» »» à »»; fin 1re qté, 90 degrés, 84 m à 83 50.

Poissons. - On a payé les prix suivants à la Alose (les deux), 14 »» à 15 »». Barbues (la manne), 6 nn à 30 nn.—Bards (les deux), 3 nn à 22 nn.— Cabillauds (la manne), '» »» à »» »». — Carrelets (la

manne), 1 »» à 7 »». — Chiens (la manne), 2 »» à

» »». — Congres (la manne), 4 »» à 22 »». — Crabes

(la manne), 1 »» à 18 »». — Crevettes grises, 1 »»

France.

Un autre partisan de la liberté de l'enseignement, à la façon de monseigneur de Bonnechose, le sieur Bayvet, dénonce le matérialisme. Il démande qu'un sénatusconsulte interdise de discuter et de nier les principes fondamentaux de la morale pu-

Un autre encore, — un candide fils de l'Eglise celui-là, ne sachant pas déguiser l'intolérance sous un masque libéral, - demande:

Que des pénalités soient édictées contre ceux qui professent les doctrines de l'a-

Que tout individu soit astreint au culte

d'une religion quelconque; Que le mariage ne soit définitivement constaté et valable qu'après la célébration d'une cérémonie religieuse, obligatoirement

cier de l'état civil. De nouvelles prohibitions du mariage seraient stipulées, afin de mettre la loi civile

constatée par un certificat délivré à l'offi-

en harmonie avec la loi religieuse. Nous n'avons jamais fait profession de sympathies exagérées pour la haute assemblée qui siége au Luxembourg; aussi serons-nous peu suspects de complaisance en disant que nous plaignons sincèrement le

sénat conservateur de se voir réduit à con-

sacrer les trois quarts de ses séances aux

confidences de génies politiques méconnus, d'aspirants aux places éconduits, de dévots réformateurs du code civil, d'inquisiteurs volontaires des bibliothèques du prochain, etc. C'est un singulier spectable que de voir ce premier des grands corps de l'Etat, composé, aux termes de la constitution, de toutes les illustrations contemporaines, condamné au dépeuillement à perpétuité des monceaux de fadaises qui s'entassent dans ses cartons.

Le Constitutionnel s'empare ce matin d'une phrase du Siècle pour établir qu'il se serait produit des scissions profondes dans les rangs de l'opposition démocratique.

« Nous ne voulons relever, dit-il, que cette expression de « parti démocratique libéral, » et nous retenons le mot ; il prouve, en effet, que l'opposition qui se dit démocratique par excellence se compose de démocrates qui sont libéraux et de démocrates qui ne le sont point. C'est un aveu qu'il est utile d'enregistrer.-Edouard Simon, » Le Constitutionnel est bien aimable de

nous fournir l'occasion de lui expliquer la véritable portée de ce terme, « parti democratique libéral. » Il y a, en effet, démocrates et démocrates. Cette qualification, très-claire et très-nette pendant les dernières années de la république, a parfcis servi de nos jours à signifier tout autre chose.

Nous avons vu des politiques de l'école de M. de Persigny, voire même de celle de M. de Maupas, se qualifier de démocrates. Nous avons entendu feu M. de Morny soutenir que la Russie est un pays démocratique. C'était au temps même où les esclavagistes de l'Amérique du Sud se qualifiaient eux aussi de « democrates. »

On conviendra que, en présence de cette promiscuité d'expressions, nous tenions à bien préciser quelle est notre démocratie.

Pous estimons que tout pays dans lequelle peuple, souverain en théorie, est dépouillé des libertés politiques indispensables à l'exercice de sa souveraineté ne saurait mériter le nom de pays démocratique. Sans la liberté, la démocratie n'est qu'un leurre, une illusion pernicieuse. C'est parce que certaines gens ont intérêt à perpétuer cette illusion en se décorant du nom de démocrates, que, pour écarter toute confusion, nous nous disons « démocrates libéraux. » Eugène Ténot.

P. S. — Le projet de loi, dont nous avons dit quelques mots dans notre Courrier d'hier 17 juin, concerne la compagnie des Paquebots transatlantiques et non celle des Messageries impériales.

Télégraphie privée. DÉPÈCHES DE L'AGENCE HAVAS-BULLIER.

Service de jour.

Londres, 16 juin, soir. Chambre des communes. — M. Bright développe sa proposition tendant à envoyer dans la Nouvelle-Ecosse une commission chargée d'examiner les causes du mécontentement qui s'est produit dans ce pays à la suite de l'établissement de la confé-dération canadienne et d'y remédier. Cette proposition est rejetée. Majorité en faveur du gouvernement, 96 voix.

Le bill de M. Gladstone, concernant l'Eglise d'I lande, est adopté en troisième lecture. Les journaux publient, ce soir, les dépêches d général Napier sur l'expédition d'Abyssinie.

Berlin, 16 juin, soir. Made Bismark part, ce soir, pour ses propriété

Tous les renseignements officiels et autres des provinces qui sont parvenus ici, jusqu'à ce jour, constatent qu'il n'existe pas le moindre symptôme d'où l'on pourrait inférer que l'o dre pubic soit menacé en Catologne ou sur un autre point quelconque du royaume. Les assertions des journaux anglais, à cet égard, sont donc complétement fausses

Constantinople, 16 juin, soir (arrivée le 16 au soir). La Turquie annonce qu'une souscription est ou-verte parmi les musulmans pour la création d'un erphelinat où l'on recevra 600 enfants des deux

sexes. Quinze mille livres ont été souscrites. Le sultan a donné pour cette œuvre un terrain près de l'Hippodrome, avec une somme considérable. Le gouvernement s'occupe également de la création d'une école mixte des arts et métiers.

Service de nuit.

Belgrade, 17 juin. L'empereur de Russie a envoyé ses condoléances au sujet de l'assassinat du prince Michel. L'empereur loue le gouvernement et le peuple serbes du maintien de la tranquillité, et il exprime le désir que l'election du nouveau prince se fasse conformement aux vœux du peuple serbe.

Une nouvelle proclamation du gouvernement aunonce à la nation qu'il s'efforcera d'agir de telle façon qu'on ait égard à la volonté de la Serbie.

A la suite des aveux faits par les assassins, de nouvelles arrestations (entre autres celles de la rœur de la princesse Karageorgewich et de cinq étudiants) ont eu lieu.

Londres, 17 juin. La reine a ordonné d'amener en Angleterre les fils de l'empereur Théodoros. Londres, 17 juin.

On mande de Zoulia, 5 juin, que presque toute l'armée anglaise est embarquée. Le général Napier partira le 12 juin.

La chambre des députés a voté par 160 voix contre 57 le projet de loi pour l'augmentation d'un dixième sur les impôts directs.

Florence, 17 juid. La Correspondance italienne ait que le cabinet de Florence a reçu de la Sublime-Porte, à l'occa-sion de la nomination du nouveau gouverneur du Liban, les mêmes communications qui ont été adressées aux autres grandes puissances.

stuttgart, 17 juin. Le roi se rend à Worms pour assister à l'inauguration de la statue de Luther. La nuit passée, le feu a pris au laboratoire de l'arsenal de Ludwigsbourg. Les dommages sont

Le Moniteur wurtembergeois combat le pro-gramme électoral officieux du journal Beobachter, lequel, dit-il, aboutirait rapidement à l'établisse-d'une république de l'Allemagne du Sud.

Vienne, 17 juin La chambre des seigneurs a approuvé la loi concernant les tarifs des chemins de fer avec un amendement combattu par les ministres, lequel porte que les compagnies de chemins de fer, toutes les fois que le gouvernement prendra l'initiative d'adire que, sur cent conscrits fournis par du Finistère sont seuls teintés en noir, c'est-dement combattu par les ministres, lequel porte de du Finistère sont seuls teintés en noir, c'est-dement combattu par les ministres, lequel porte de du Finistère sont seuls teintés en noir, c'est-dement combattu par les ministres, lequel porte de du Finistère sont seuls teintés en noir, c'est-dement que, sur cent conscrits fournis par du Finistère sont seuls teintés en noir, c'est-dement que le gouvernement prendra l'initiative d'adire que, sur cent conscrits fournis par du Finistère sont seuls teintés en noir, c'est-dement que le gouvernement prendra l'initiative d'adire que, sur cent conscrits fournis par direction que le gouvernement prendra l'initiative d'adire que, sur cent conscrits fournis par direction que le gouvernement prendra l'initiative d'adirection que l'adirection que le gouvernement prendra l'initiative d'adirection que l'adirection que l'adirection que l'adirection qu

La haute assemblée a également approuvé la loi concernant les mesures à prendre pour prévenir l'invasion de la peste bovine.

La chambre des députés a vote conformement à la rédaction proposée par le gouvernement, le pro-jet de loi relatif à l'élévation de l'impôt direct avec l'addition d'un article portant que, la loi concer-nant l'augmentation de l'impôt sur l'eau-de-vie en-trera en vigueur dès le 1^{or} août 1868.

Les projets de loi relatifs aux modifications à ap-

porter à l'impôt sur la consommation de l'eau-de-vie, de la bière et du sucre, et à l'émission des nouveaux titres de la dette publique qui doivent remplacer les anciens titres remboursés, ont été également adoptés.

(par le Nova-Scotta, arrivé à Liverpool). Le sénat a adopté un projet de oi pour la légalisation des contrats payables spécialement en

Le ministre des finances, M. Mac Cu'loch, a donr é l'ordre d'empêcher les bâtiments cuirassés Ancota et Catanba de sortir de la Nouvelle-Orléans, dans le cas où ces bâtiments seraient destinés à être vendus au Pérou. Les funérailles de l'ex-président, M. Buchanan, ont eu lieu hier à Lancaster (Pensylvanie).

LES CARTES DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE.

Nous avons souvent déjà entretenu nos ecteurs des cartes dressees par M. J. Manier, cartes deslinées à faire connaître, dès le premier coup d'œil, l'état de développement de l'instruction primaire en France et en Europe. Ces cartes ont détruit les illusions que pouvait se faire notre amour-propre national. Nous disons souvent, en parlant de notre chère patrie, qu'elle marche à la tête de la civilisation, qu'elle est à l'avantgarde, qu'elle est le phare des nations.

Eli bien; non! nous ne sommes ni une avant-garde ni un phare. Sous le rapport des institutions politiques nous marchons à la queue de l'Europe, et sous le rapport de l'instruction primaire nous ne marchons pas à sa tête; tant s'en faut. Cette vérité devient de jour en jour si évidente, et notre infériorité est si bien constatée que, hier encore, le rapporteur de la commission législative chargée d'examiner le projet de loi portant ouverture d'un crédit de 50,000 fr. applicable aux frais d'une mission scientifique à Saïgon, l'honorable M. Chauchard s'exprimait ainsi:

« En même temps que votre commission s'associait aux vues du gouvernement en ce qui conoù de pauvres enfants recoivent l'instruction indispensable, appreanent à lire, à écrire, à compter, à aimer Dieu, leurs parents, leurs semblables, à ne pas rougir de la pauvreté, à se préparer à la bien combattre par le travail, à devenir des hommes civilises et honnêtes. Nous saisissons donc l'oceasion de vous rappeler l'insuffisance de la dotation de notre service primaire, c'est-à-dire de cequ'il y a de plus essentiel pour la nation, de plus grand peutêtre au point de vue moral, de plus précieux au cœur de tous les gens de bien. Nous proposons d'approuver le crédit extraordinaire de 50,000 fr. demandé pour

la mission scientifique à Saigon, mais nous exprimons le veu qu'on assure à l'instruction elementaire des voies et moyens mieux en rapport avec l'esprit de la légue lation française. »

Pour qu'une commission émanant de la majorité du corps législau. exprime un pareil vœu en termes si pressau s, il faut que notre infériorité soit bien consta. e.

Et cependant ne soyons point in justes! que d'efforts ont été faits! quels product ont été accomplis! C'est pour les mettre en évidence, c'est pour nous faire mesure de chemin que nous avons parcouru et sint qu'il nous reste à parcourir, que M. Manier? a eu l'idée de grouper sur la même feiniss quatre cartes de France figurant le degra de l'instruction primaire en 1832, en 1852, en 1862 et en 1867.

En 1832, la France représente une vaste tache noire s'étendant du Finistère et du Morbihan jusqu'aux Pyrénées-Orientales et au Var. Les de artements les plus avancés sont ceux ou le non bre des illettrés varie entre 10 et 25 pour 100.

Vingt ans se sont écoulés; l'excellente loi de 1833 a porté ses fruits. Nous sommes en 1852. Les départements des Pyréness-Orientales, de l'Ariége, des Landes, du Taro, du Lot, de la Dordogne, de la Corrèze, de la Vienne et de la Haute-Vienne, de la Haute-Loire, de l'Indre, du Cher, de l'Allier, de la Nièvre, du Morbihan, des Côtes-du-Nord et du Finistère sont seuls teintés en noir, c'estteintés en blanc, ce qui signifie que le nombre des illettrés y varie entre 0 et 5 0/0, et dans la Meuse, la Meurthe, la Haute-Marne, l'Aube, la Haute-Saone et le Haut-Rhin, il

flotte entre 5 et 10 0/0. Dix ans plus tard, en 1862, le noubre des départements teintés en noir n'est plus que de onze; les Vosges ont perdu la teinte blanche, mais la Meuse et la Haute-Marne l'ont conquise.

En 1867 enfin, les départements à teinte noire, ceux où le nombre des illettres varie entre 50 et 75 0/0, ne sont plus qu'au nombre de cinq, ce qui est beaucoup trop encore. Mettons le bonnet d'ane à ces cinq retardataires ; ce sont : le Tinistère, le Morbihan, la Haute-Vienne, la Corrèze, l'Al-

Mais le nombre des départements à teinte blanche s'est accru. Les Vosges y ont repris leur place d'honneur, avec la Meuse, la Moselle, la Meurthe, le Bas-Rhin, la Haute-Marne, la Côte-d'Or, le Jura et le Doubs. Après eux viennent les départements où la nombre des illettrés varie entre 5 et 10 0/0; ce sont la Manche, l'Orne, Seine-et-Oise, la Seine, Seine-et-Marne, l'Aude, la Marne, les Ardennes, la Haute-Saone, le Haut-Rhin, le Rhône, la Haute-Savoie, les Hautes-Alpes et les Hautes-Pyrénées.

Les départements où le nombre des illettrés varie entre 25 et 30 0/0 sont au nombre de TRENTE-TROIS! plus du tiers de la France! Ce qui est affligeant, c'est de trouver dans cette liste de traînards les départements de

la Seine-Inférieure, du Nord et du Var. Le Var inférieur aux Basses-Alpes Lo mes compatriotes, n'en rougissez-vous pas ? La Seine-Inférieure se laissant distancer par la Somme et le Pas-de-Calais! Le Nord humilie par tout ce qui l'entoure!

M. J. Manier, l'auteur de ces cartes si éloquentes, fait remarquer avec raison que, pour apprécier à leur juste valeur les progrès acquis et pour se rendre compte des efforts qui restent à faire, on doit considérer que les individus qu'il s'agit aujourd'hui d'arracher à l'ignorance, seront de plus en plus en plus difficiles à atteindre, « De sorte, dit-il. qu'une unité conquise aujourd'hui représente une somme d'efforts, de sacrifices, double ou triple de ce qu'elle coûtait vingt ou trente ans plus tôt.» Raison de plus pour redoubler de zèle et

d'activité. Mais c'est au corps législatif, comme l'a justement dit M. Chauchard, cerne cette œuvre scientifique, elle était unanime | dans le document dont nous parlions tout à se reporter, par la pensée, vers l'humble é ole qui | à l'heure, qu'il appartient a d'assurer à l'insest le premier degré de la science; vers cette école | truction élémentaire des voies et moyens mieux en rapport avec l'esprit de la législation française. »

Louis Jourdan.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On lit dans la Liberté, sous le titre : Une recrue pour l'opposition : « Nous disions naguère que M. Ponyer-Quertier

n'avait qu'un pas à faire pour échanger son banc de la deuxième travée de droite con re une place

PARTIE LITTERAIRE.

PEUILLETON DU SIÈCLE DU 18 JUIN 1868.

ROMAN

PAR ELIE BERTHET.

X. - L'épreuve. (Suite.)

-Ah! mais vous l'avez joliment payé, le chien, continua Bascoux, et M. Morisset n'avait ja-mais eu autant d'argent... Aussi était-ce bien te permettais de répéter une chose si contraire mal à lui de tuer, le soir même, un de vos à la vérité, je le saurai bientôt et je t'en ferai le quitter de sitôt; mais Hector le congédia, pigeons... Et si vous le lui faisiez payer, vous, repentir. Tu désires sans doute passer employé et, après lui avoir recommandé encore une fois

à votre tour? Le viconite tressaillit. - Un de mes pigeons? demanda-t-il en regardant Bascoux. Que me dis-tu là ? Le surnuméraire comprit qu'il avait lâché

une sottise, et répliqua avec embarras : - N'avez-vous pas des pigeons dans cette maisonnette qui est au fond de votre jardin? Plusieurs fois, de la terrasse du télégraphe, j'en ai vu qui s'envolaient; je les ai remarqués parce qu'il n'y a que vous qui ayez cette espèce-là dans le pays... Les vôtres sont de la race des fuyards, tandis qu'on n'élève ici que de gros pigeons pattus, parce qu'il y a plus à manger... J'en ai élevé, moi, quand j'étais

- Et tu assures que l'employé Morisset a tué hier un de mes pigeons d'un coup de fu-

- Certainement, à preuve que c'était un fuyard et qu'il etait tout blanc, et Morisset a du le faire cuire avec des haricots pour son

— Ce pigeon n'avait-il rien de remarquable voici quelque chose pour toi.

Un assez beau garçon, contre que des paysans... Un assez beau garçon, quand on l'a tué?

défendu de tirer sur les pigeons, et on poureu tort de vous dire...

 Ni toi ni Morisset vous n'avez rien à craindre de moi, répliqua le vicomte avec fermete; cet oiseau ne m'appartient pas. J'ai, en effet, quelques pigeons dans ma volière, mais ils ne sortent jamais, à moins qu'ils ne s'echappent. Aurais-tu dit à quelqu'un, par hasard, que je possède des pigeons de cette espèce? - Non, monsieur; on ne cause pas comme

cela avec M. Morisset; il vous flanque des ta-

loches si on l'ennuie... Ce n'est pas comme M.

Fleuriot; celui-là ne répond pas toujours lorsqu'on lui parle; mais, s'il répond, ce ne sont que pays... Et puis je n'entends pas que l'on s'oc-

definitif dans ton administration? — Je crois bien! ma mère et moi nous ne parlons que de cela tous les soirs! - Eh bien! si tu prononçais un seul mot à ce sujet, non-seulement je t'empêcherais d'être nommé employé, mais encore je te ferais des-

tituer de tes fonctions de surnuméraire. Morbleu! je' ne souffre pas qu'on calomnie ainsi mes pigeons! Cransac avait enflé sa voix et roulé des yeux formidables. Bascoux était frappé de terreur,

et, dans son ignorance des usages, il croyait avoir commis une faute énorme. - Je n'ai pas voulu manquer de respect à α messieurs » vos pigeons, répliqua-t-il hum-blement; mais, puisque cela vous déplaît, je ne soufflerai mot, je vous le jure... - Ni à Fleuriot, ni à Morisset... ni à per-

- A personne, monsieur vicomte ; ne vous fâchez pas. - A la bonne heure... Et tiens, afin que cette promesso se grave bien dans ta mémoire,

- Je ne crois pas; je l'ai vu, et ma foi! il une pièce d'or; mais il craignit que l'impor- l avec de grands yeux et une moustache noire. était tout comme un autre... Ensuite M. Moris- , tance de la somme ne fît penser au jeune pay- ;-Il suffit, je vais ? r.

set ne veut pas qu'on en parle, parce qu'il est I san qu'on avait un haut intérêt à acheter son silence; aussi se contenta-t-il de remettre une rait lui faire un procès. Peut-être même ai-je simple pièce d'argent à Bascoux, qui la recut avec des transports immodérés de joie. - Merci, monsieur vicomte, s'ecria-t-il;

ah! vous êtes joliment généreux, vous! C'est pas comme les gens du pays... Je donnerai ces vingt sous à ma mère avec les dix autres, et elle les mettra dans ma tirelire pour m'acheter des souliers neufs à la prochaine Saint-Martin. Mais Cransac ne l'écoutait déjà plus, Chaque

beure lui révélait un nouveau danger. Il ne doutait pas que le ruban et le billet, dont le pigeon tué la veille était porteur, ne se trouvassent maintenant entre les mains de Morisset ou de Fleuriot, et il tremblait en songeant que la moindre gaucherie de Bascoux pouvait met-- Morbleu! ne t'avise jamais de dire que j'ai | tre sur la voie des découvertes. Il se confirmait des pigeons fuyards dans ma volière ; d'abord | donc de plus en plus dans la détermination parce que cela n'est pas ; tu as mal vu ; mes d'abandonner une partie si périlleuse, et quand pigeons sont de la même espèce que ceux du on atteignit les premières maisons du village, il n'avait plus aucune hésitation sur ce point. Le jeune surnuméraire, enhardi par le silence

même de Cransac, ne paraissait pas disposé à

la plus absolue discrétion, il s'éloigna brusquement. Quand il arriva tout soucieux au Château-Neuf, la voiture était rentrée depuis longtemps. En traversant le vestibule, il rencontra une grande fille au nez retroussé, à l'air effronté, que Fanny avait amenée de Bordeaux en qualité de femme de chambre, et il lui demanda

distraitement où était la marquise. Dans le salon, réplique la camériste d'un ton maussade; elle a de la compagnie. — De la compagnie! Et qui peut-elle recevoir

dans ce pays perdu? - Perdu! M. le vicomte a bien raison... Personne à qui parler, et si j'avais su avant de quitter Bordeaux... — C'est bon, interrompit Cransac avec im-patience; enfin quelle est cette visite?

Je ne sais trop... un de ces hommes du

madame l'a reçu. — Y a-t-il longtemps qu'il est ici? - Plus d'une heure. Ensuite c'est ce qu'il

télégraphe, je crois... Il vous a demandé et

Et Cransac se dirigea d'un pas rapide vers le | recouvrant peu à peu son sang-froid ; je suis d'un grand secours, car je suis étranger à votre salon. Il avait deviné Raymond Flouriot dans le visiteur et, en dépit de lui-même, il éprouvait une certaine émotion. Arrivé devant la porte, il s'arrêta quelques secondes pour reprendre haleine. On n'entendait rien, à peine un murmure de voix qui se confondait avec le léger bruissement venu du dehors. Cédant à un transport impétueux, il poussa la porte et entra comme un ouragan.

Le salon était plongé dans une demi-obscurité, les persiennes demeurant fermées à cause de la chaleur. Aussi Cransac, qui venait de passer du grand jour à ces ténèbres relatives, ne distingua-t-il d'abord que vaguement les objets et les personnes. Cependant il put reconnaître que Fanny, en élégant et vaporeux neglige, occupait une chaise longue, tandis que Fleuriot était assis dans un fauteuil tout près d'elle. Sans rien dire, il courut à une fenêtre et l'ouvrit; aussitôt un flot de lumière pénétra dans la pièce.

Raymond avait mis ses plus beaux habits pour cette visite, et, malgré la simplicité de ce costume, sa distinction naturelle lui donnait l'apparence d'un homme du monde. Il s'était levé précipitamment à l'arrivée d'Hector, et demeurait debout en le suivant des yeux. Sa contenance trahissait de l'embarras, peutêtre un peu de confusion, mais aucune crainte; il soutint sans faiblir le regard ardent que le vicomte lui lança à son tour.

Quant à Fanny, elle demeurait parfaitement calme; un sourire languissant se jouait sur ses lèvres roses. Elle se redressa et dit avec ai-- Ah! vous voilà donc, Hector L Depuis long-

temps déjà M. Fleuriot vous attend pour vous

parler d'affaires, et je ne savais plus comment

lui faire prendre patience. - Il me semble pourtant, ma chère, que M. Fleuriot ne pouvait trouver plus agréable compagnie, répliqua le vicomte d'une voix un peu alterée. En bien, je suis à ses ordres... De quoi Il prit un fauteuil et s'assit; mais Raymond

- Je crois, dit l'employé d'un ton qui n'avait pas son assurance ordinaire, que mon-

resta debout :

gratitude.

Malgré la bienveillance affectée de ces pa- son prédécesseur. roles, on pouvait sentir un fond d'amertume dans l'accent dont elles étaient accompagnées. de cette malheureuse histoire, monsieur le vi-Cependant Fleuriet se rassit et ses traits se de l'eomte. Vous ne savez pas combien notre admitendirent by at

- Mon cher Hector, reprit tranquillement Fanny, M. Fleuriot vient de m'apprendre une monstrueuse injustice dont il serait victime de la part d'un employé supérieur de son administration. Hier au soir, certaines circonstances | autres temployés subalternes, toute observadont il n'avait pas eu le moindre soupçon jusqu'ici, lui ont été révélées et il croit être certain qu'on a indignement abusé de sa confiance. Comme yous jouissez d'un certain crédit à Paris, il invoque votre protection, afin de lui faire obtenir justice, s'il y a lieu... J'ai | blement... Vous voyez donc, monsieur le vi promis que vous ne négligeriez rien pour atteindre ce but, et vous ne me désavouerez pas, Hector, n'est-il pas vrai ?

En parlant ainsi, elle lançait un regard expressif au vicomte; mais celui-ci ne parut pas s'en apercevoir et détourna la tête : - Vous savez, Fanny, répliqua-t-il, que je

une grande propriété comme j'en avais le pro-Ainsi encouragé, Raymond Fleuriot raconta le tour infâme que lui avait joue l'inspecteur Ducoudray. vicomte, acheva-t-il d'un ton male, et ma première pensée a été de ne recourir à personne pour venger mon offenser de me rendre à

et ma sœur en ont jugé différemment ; ce sont

elles qui m'ont déterminé à m'adresser à vous

car aussi bien, hier encore, vous m'avez offert obligeamment vos services. olla send services. liser son ancien plan sans délai. Toutefois il

très-heureux de voir M. Fleuriot. Je n'ai pas i administration. Pourquoi ne vous adresseriezoublié l'immense service qu'il m'a rendu hier | vous pas plutôt à cet inspecteur qui se trouvait à la chasse; et je comptais aller chez lui ce hier ici et qui, m'a-t-on dit, fera bientôt partie soir pour lui en exprimer encore une fois ma | de votre famille? Il est votre protecteur naturel et il a qualité pour réparer le mal causé par - Je n'ai pourtant pas voulu lui dire un mot

mistration est méfiante, jalouse, intraitable en ce qui concerne le secret des dépêches. Tout lui fait ombrage : dans la démarche la plus innocente, elle voit l'intention de pénétrer les affaires de l'Etat. Elle nous interdit, à nous tion, teasy commentaires sur les signaux que nous avons mission de transmettre. Nous sommes seulement des machines auxquelles il est interdit d'examiner et de réfléchir. Au moindre soupçon, on nous congédie impitoya-Vincent, qui, en effet, sera bientôt mon beaufrère, aux récriminations que je compte élever contre co Ducoudray, notre supérieur à tous. Si Vincent embrassait trop chaleureusement mes intérêts, il pourrait être considéré comme - Vous savez, Fanny, répliqua-t-il, que je songe sérieusement à quitter Phy-Néré, où la stérilité du pays ne me permet pas de créer riche, considéré, indépendant ; vous pouvez vous faire le défenseur du faible contre le fort sans aucun risque pour vous.

- Eh bien! supposons que je sois disposé à prendre en main votre cause : je ne peux lancer contre ce M. Ducoudray, fonctionnaire é-- Jo suis un ancien soldat, monsieur le minent de votre administration, une accusation si grave sans preuves à l'appui l'Or, Ducoudray, qui a été capable d'une pareille action, sera sans doute aussi capable de la nier. Paris, de châtier ce misérable. Mais ma mère | Comment convaincrai-je vos chefs que vous êtes vraiment l'auteur du système télégraphique présenté par Ducoudray? Le vicomte avait prononcé lentement ces

dernières paroles, comme s'il attachait une Le vicomte avait écouté avec attention ce extrême importance à la réponse qu'il allait récit, qui confirmait toutes les assertions de recevoir. Fanny elle-même, le cou tendu. « Colman, et il entrevoyait la possibilité de réa : l'œil fixe, respirait à peine. Raymond sourit.

vait pas son assurance ordinaire, que mon-sieur le vicomte est fatigué ou préoccupé en ce moment... Je pourrai revenir un autre joun.

— Pourquoi cela? demanda le vicomte en git, monsieur Fleuriot, ne saurait vous être

— de son apparente froideur positive et la plus nette de la vérité de mes assertions. Quand je confiai à ce traître Du-coudray le livre de signaux écrit d'après mon

gages! - Odysse-Barot. »

moralement franchi » Dans le scrutin sur le projet de loi relatif au Chemin de fer de Paris-Lyon Méditerranée, neuf membres seulement ont répoussé les stipulations financières de la convention passée entre le gouvernement et la compagnie ; et parmi ces neuf opposants, auprès des nems de MM. Carnot, Garnier-Pagès, Henou, de Janzé, Javal, Pelletan, Maurice Richard et Jules Simon, nous trouvons le nom de M. Pouyer-Quertier. Les autres membres de l'opposition n'ent pas pris part au vote.

» Voilà donc l'éloquent et incisif député de la Seme-Inférieure passé à gauche avec armes et ba-

L'extrait suivant d'une lettre, adressée d'Albi au Temps, démontre une fois de plus que je pavé de l'ours est l'arme que manient le mieux les officieux :

« L'échec de M. Gaugiran, al correspondant, a disloqué l'administration municipale d'Albi. M. Gangiran et ses deux adjoints ont donné leur dé-mission. On dit que te ministre no l'a pas acceptée; mais elle a été aaintenue, et M. Gaugiran se serait appuyé ar ce que les journaux de Paris appartenant au gouvernement l'auraient attaqué.

Vods vous souvenez, en effet, que la Patrie a
roisse sur le choix du candidat la responsabilité de Péchec subi. « Il a fallu que les journaux de l'op-pesition me défendissent, » aurait dit M. Gaugiran. »

La Patrie annonce que le conseil général de la Guadeloupe vient d'être dissous, en vertu d'un arrêté du gouverneur de la colonie. Cette mesure aurait été prise à la suite de dissidences dans le sein du conseil, dissidences qui auraient amené la démission de onze conseillers généraux.

Le Monde, dit l'Avenir natione, est fort mécontent que la chambre des députés, en Italie, ait siègé le jour de la Fête-Dieu. Ce n'est pas ia faute de M. le député Crotti qui ne cessait de répéter : a Mais c'est demain la fête du Corpus domini; » à quoi les députés de la gauche répondaient : a Qu'y a-t-il de commun entre la chambre et le Corpus domini? » sur quoi M. Crotti, indigné, a déclaré qu'il ne viendrait pas le lendemain à la chambre. En effet, il n'est point venu. Le Monde trouve que M. Crotti est un grand citoven.

Charles Limousin,

Extérieur.

Les récents désordres qui se sont passés dans les Romagnes, la découverte de faussaires de billets de banque sur une grande échelle, à Turin, à Micompromises dans cette affaire de faux billets. A Turin, un député, M. Genero, a été arrêté. Il ont tout à coup disparu. Le mal est grand et le sens moral est assez dévoyé dans ce pays-ci. (Correspondance Bullier.)

ALLEMAGNE.

On écrit de Berlin, 15 courant, à la Correspon-

L'événement du jour est le discours prononcé ce matin au reichstag par le générat de Moltke; il a motive la loi concernant l'administration de l'em- inattendue, un frisson a parcouru l'assemprunt pour la marine sur la nécessité qu'il y ait, au centre de l'Europe, une grande puissance militaire capable de contenir les autres, et que cette puissance soit l'Allemagne. L'existence de cette puissance qui n'attaque personne est, pour le g'néral de Moltke, la seule garantie du maintien de la paix. Un dégartement général, qu'on obtiendrait par la vece des négociations internationales, n'insrestreinte.

La Gazette de Woos du 9 juin contient le renseignement qui suit :

risé l'établissement Krupp à Essen d'exécuter une commande considérable de canons de fonte d'acier pour l'administration militaire russe. La Russie veut transformer toute son artillerie sur le modèle prussien. On rattache à cette affaire un voyage ré- des histoires à faire dormir debout, des tacent de M. Krupp à Saint-Pét rsbourg.

POLOGNE.

On écrit de Varsovie, 9 juin à la Gazette de Bres-

Le redacteur du Courrier du Dimanche, M. Kleczewski s'est marié l'année passée avec une demoiselle qui était inscrite comme catholique sur les registres de l'église. L'autorité russe a tout à coup nous permettrons jamais de suspecter b des bureaux de tabac. appris que les parents de Mme Kleczewska, qui l'exactitude de ce que l'on affirme en si dans l'intervalle est devenue mère, confessaient la haut lieu. religion grecque orthodoxe, et que par conséquent, snivant les lois russes, leur fille devait être ortho-

contracté dans une église catholique; en même Nisard, premier du nom, s'est porté fort temps le mari a été condamné a être déporté en eibérie; Mme Kleczewska à cinq ans de réclusion pour les réactionnaires. Un tel rôle revenait E Et qui serait-ce, sinon l'autorité? Elle a voulu dans un couvent russe; il a été décidé que l'enfant Ede droit à l'homme qui a été, depuis sa sor- en se rendre partout nécessaire. C'est elle qui serait placé dans une crèche russe et changerait de l'école normale, un des agents les prappe de paralysie cette énorme puissance nom. M. Kleczewski a heureusement reussi à se sauver à l'étranger avec sa femme et son enfant avant l'exécution de cet arrêt. »

On lit dans la Correspondance générale :

Les instructions que le commissaire ettoman Aly-Bey, à Belgrade, a recues par la voie télégraphique du grand vizir, et qui ont été communiquées ici,

à la première travée de gauche. Ce pas a été hier | portée les difficultés de la situation, met le plus » de l'intérieur. Il a usé, il use et usera de grand soin à éviter jusqu'à l'apparence de chercher à exercer une pression sur la marche des choses en Serbie et surfout sur l'imminente élection du prince.

> La Correspondance du Nord-Est a recu le télé gramme suivant, daté de Belgrade, 16 juin :

Le peuple demande que les Kara-Georgevines soient déclarés bannis pour toujours de la Serbie, et que l'Eglise les maudisse et les excommunie. Le clergé à Grotzko a nejà lancé centre eux une en Angleterre? excommunication solennelle.

ETATS-UNIS.

Le Times, du 15 juin, contient une lettre de son correspondant américain, annoncant qu'un bill a été récemment proposé au congrès des Etats-Unis, dans le but d'assimiler le cours de l'or dans l'union américaine, à celui du système français, pour donner suite aux résolutions prises à la conférence diplomatique monétaire qui a eu lieu à Paris l'année dernière; mais la mesure a tencentré une opposition considerable, principalement dans les commercants, attendu qu'elle entraînait une dépréciation d'environ 3 0 0 sur la valeur de la monnaie d'or, sans présenter aucune compensation aux créanciers dont les intérêts se trouveraient lésés

Il paraît d'après un télégramme que l'en vient de recavoir de New-York, que cette difficulté a été lerree, et que le bill a été amendé de manière à garantir l'adoption, par les Etats-Unis, du système us monnaie internationale dejà en vigueur dans une partie si considérable du continent européen, sans que cela compromette aucunement la confiance publique.

Le Daily-News, du 15, contient une correspondance d'Amérique qui affirme que tout le sud de Haïti s'est déclaré pour Nissage, et s'est mis en marche sur Port-au-Prince. Les tirailleurs, corps de troupes d'élite du gouvernement, se sont joints aux insurgés.

Jeubert et Normil attendaient l'arrivée de Nissage pour entreprendre une attaque combinée sur Portau-Princo. On craignait que la résistance de Salnave ne coûtât la vie à beaucoup de monde et n'entraînât de nombreux désastres.

UN NOUVEAU PARTI.

Qui donc a dit : Il n'y a rien de nouveau sous le soleil? Le sceptique qui parlait ainsi ne serdoutait pas qu'un jour l'imagination lan, à Bologne, préoccupent assez l'opinion publi- d'un conseiller d'Etat ferait en plein sénat que. Des personnes de la classe élevée se trouvent la découverte du parti spirite. Nous compdonné immédiatement sa démission. A Milan et à Dieu sait si les ministres orateurs se font ves à l'appui. Bologne, des personnes qui menaient grand train faute d'énumérer les périls que peuvent créer cette division des esprits! Il y a le chercher partout, dans les écoles, dans les parti légitimiste, le parti orléaniste, le parti républicain, le parti socialiste, le parti communiste, le parti clérical, etc., etc.

La liste n'a pas paru assèz longue M. Genteur. Il vient de dénoncer à la vigi- a Le 21 novembre 1864, deux gendarmes arlance des vénérables pères de la politique to rêtent la femme Elisabeth Perneau, parce qui siégent au palais du Luxembourg l'existence du parti spirite. A cette révélation en de 12 ans, elle avait pris du bois de chauffablée. Les défenseurs des deux morales, M. Nisard en tête, ont tressailli.

Quoi, malgré le zèle de ses innombrables fonctionnaires l'empire français est menacé par un nouveau parti? - En vérité, c'est à p grave que le vol de bois. » désespérer de l'ordre public. Comment cet pire en contraire au général qu'une confiance fort i ennemi, invisible jusqu'ici à M. Genteur lui-même, a-t-il pu se dérober à tous les franchement les agents qui se permettaient de yeux? Il y a là un mystère que M. le conseiller d'Etat voudra bien, s'il le pénètre, nous aider à comprendre. Des gens officiellement informés affirment que le parti spirite On assure que le gouvernement prussien a auto- Ecachait l'armée de ses représentants, les esbliothèques de Saint-Etienne et d'Oullins.

Nous voilà donc revenus au beau temps haut degré. bles tournantes, et des guéridons indis-

Bien que le spiritisme et son premier apôtre M. Delage, le plus doux des prédicants, n'aient pas convaincus encore beaucoup de monde, ils sont cependant parvenus à constituer un parti. Cela du moins se dit au sénat, et ce n'est pas nous qui es des places, des pensions, des décorations et

L'influence occulte du parti nouvellement signalé s'est fait sentir jusque dans la der-» Son mariage a donc été déclaré nul comme nière discussion du sénat, où M. Désiré plus actifs des idées rétrogrades.

Après cela peut-on s'étonner d'entendre l'honorable sénateur invoquer l'arbitraire pour justifier les mesures restrictives prises à propos du choix des livres de la bibliothèque d'Oullins. «Ces établissements popu-» laires, a dit M. Nisard, sont fondées par des » associations; elles se trouvent donc sous qui prouvent à quel degré d'abaissement sont » le coup de l'article 291 du code pénal, et tombées nos populations par suite de ce déploprouve at que la Perte, appréciant dans toute leur par conséquent à la discrétion du ministre rable préjugé que toute répression comme tout

cette dictature.

Nous laissons au parti spirite et à son Christophe Colomb, M. le conseiller d'Etal Genteur, le soin d'interroger les esprits révélatours, afin qu'ils nous apprennent ce que le sénat espère obtenir en empêchant les citoyens de composer librement les bibliothèques populaires, comme cela se pratique

Anatole de la Forge.

LES PRIVILEGIES DE L'ANCIEN RÉGIME ET LES PRIVILÉGIÉS DU NOUVEAU.

Il y a un an, à pareille époque, nous rendions compte dans ces colonnes d'un premier volume que venait de publier M. d'Esterno chez Guillaumin, sous le titre que nous avons mis en tête de cet article, et dans lequel l'auteur faisait une critique aussi vive que vraie des abus et des priviléges qui, lentement mais sûrement, ont pris la place des priviléges et des abus dont la révolution avait fait justice.

Nous venous aujourd'hui signaler à nos lecteurs le second volume de cet ouvrage, qui nous a semblé de tous points égal sinon supérieur au premier.

Après quelques considérations générales sur les idées de 1789, sur les idées napoléoniennes et les besoins de notre époque, M. d'Esterno pose en principe que « l'égalité originelle » et l'abolition des priviléges héréditaires a » été le but que les idées de 1789 ont poursuivi » et atteint. L'égalité réelle et l'abolition des p priviléges professionnels, ajoute-t-il, tel est » le but auquel les idées de 1869 devraient se rattacher. »

Ce n'est pas, hatons nous de le dire, que l'auteur, en parlant de l'égalité réelle, ait en vue ce nivellement stupide qu'ont rêvé de tous temps ceux qui se sont sentis faibles de cœur. faibles de bras et faibles d'intelligence. Ce qu'il recherche c'est l'abolition pure et simple des inégalités factices sanctionnées par la loi, c'est la suppression des priviléges de convention, des abus qui n'ont d'autre raison d'être qu'un long usage, et qui froissent la dignité du olus grand nombre en nuisant énormément aux intérêts de tous.

Nous avons lu souvent de gros volumes dans lesquels on traitait aussi de la nécessité d'abolir des priviléges et de supprimer des abus, mais nous n'en avons pas encore vu dans lequel ces abus et ces priviléges soient nomitions déjà quelques partis en France, et | nativement désignés et signalés avec les preu-

Ces abus, ces priviléges, M. d'Esterno va les cours et tribunaux, dans les études des hommes de loi, dans les bureaux des fonctionnaires, etc.

Qui pourrait croire, par exemple, que le fait suivant s'est passé en France il y a quatre ans : p que, 28 ans avant, le 28 avril 1835, étant âgée p ge chez un voisin, ce qui avait entraîné une En condamnation de 16 fr. centre sa mère, responsable pour elle. Sa mère étant morte p sans avoir payé, l'amende retombait sur » elle. La prescription pour le meurtre est acp quise au bout de dix ans. C'est un fait plus

Nous voulons bien reconnaître que les inté-Erêts du trésor sont chose très-respectable, mais Etraîner cette malheureuse femme en prison ou-Ebliaient le précepte de Talleyrand, et montraient trop de zèle.

Dans un chapitre intitulé Paralysie des honnétes gens, l'auteur fait une comparaison trèsexacte entre l'esprit d'initiative et d'ingérence prits frappeurs, derrière les livres des bi- publique qui anime tous les Anglais, et l'apathie, l'insouciance qui nous distingue au plus « En Angleterre, dit-il, ce qui constitue le

> citoyen complet c'est de savoir se gouverner » soi-même, se défendre soi-même, faire ses affaires soi-même et se juger soi-même; c'est b la justice rendue par le jury. Self government, self defence, self help, self justice. Voilà toute la faveur que les masses réclament du gouvernement. En France, voici ce qu'on lui demande : des monopoles, des subventions,

» En France on a fait prévaloir l'idée que le o citoyen paisible ne doit famais se charger de sa propre protection; à plus forte raison de celle des autres. Il doit en toutes circonstanes, même lorsqu'il est de beaucoup le plus » fort, recourir à l'assistance de l'autorité.

» Qui a fait prévaloir ces doctrines absurdes? e que présente la masse des gens paisibles et laborieux, masse qui compose près des neuf dixièmes de la nation. Il faut que cette masse soit toujours inerte pour qu'au moindre événement la protection officielle ait lieu d'aco courir comme une espèce de Deus ex machina. et de jouer son rôle habituel de sauveur. »

Et M. d'Esterno rapporte une foule de faits

secours doivent venir de l'autorité. Parmi tous les faits qu'il signale, en voici un qui nous semble des plus significatifs : « Boyeldieu, » journalier à Eramecourt, ayant subi une con-» damnation, tire un coup de pistolet sur le » maire de la commune, deux autres coups de » pistolet sur son père à lui, puis il met le feu » à quatre fermes appartenant aux témoins » qui avaient déposé contre lui. L'incendiaire, » le pistolet au poing, menaçant quiconque n approcherait, eut, dit le Journal d'Amiens, » l'affreux courage d'assister à l'œuvre de des-» truction, afin d'empêcher le secours d'arri-

Et pas un habitant de l'endroit n'eut l'idée ou le courage de courir sus à ce handit! Le lendemain, dit M. d'Esterno, on aurait eu affaire à M. le procureur impérial. On aima mieux laisser brûler les fermes. Voilà jusqu'où une longue compression peut amener une population courageuse. C'est ce que Balty a fait de ses lions.

On ne peut, en effet, accuser le Français de lacheté, mais c'est quand il se trouve devant l'ennemi étranger; devant l'ennemi intérieur il se croit désarmé, tant la lei et l'habitude ont perverti le sens moral, le bon sens de chacun.

La loi est souvent, d'ailleurs, combinée de manière à dérouter le logicien le plus intrépide; comment expliquer par exemple, autrement que par une préférence injustement accordée au commerce sur l'agriculture, les deux dispositions suivantes du code pénal ?

Art. 475, paragraphe 15 : Ceux qui déroberont, sans circonstance aggravante, des récoltes ou autres productions utiles de la terre qui, avant d'être soustraites n'étaient pas détachées du sol, seront punis d'une amende de 6 à 10 fr. Art. 388. Quiconque aura commis ou tenté de

commettre des vols de bois dans les ventes ou de pierres dans les carrières sera puni d'une amende de 16 à 200 fr. et d'un emprisonnement d'un an au moins et de cinq ans au plus.

Les mots production utile de l'article 475 comprennent les bois sur pied : par le mot vente l'article 388 entend le bois coupé. Ainsi, le vol du bois sur pied ne peut entraîner qu'une amende de 10 fr. au plus, et le vol ou seulement la tentative de vol de bois coupé peut entraîner 200 fr. d'amende et la peine énorme de cinq ans de prison. Le bois sur pied c'est le bois du propriétaire; le bois coupé à répondre à l'honorable M. Pouyer-Quertier : c'est le bois du commerçant : est-ce que la propriété de ce dernier est plus sacrée que celle du premierius otion his memerodica de m

Il y a un demi-siècle, la législation anglaise portait peine de mort pour presque tous les vols d'animaux, de biens ou d'instruments agricoles. Les législateurs avaient pensé que les campagnes avaient besoin d'une protection plus efficace, plus sévère que les villes. Sir Robert Peel fit réformer toute la sauvagerie de cette législation et fit régner le droit commun. On ne s'en est pas trouvé plus mal, tout

En France, on le voit, nos législateurs on pris une direction opposée; ils ont donné moins de garanties pénales aux agriculteurs qu'aux citadins. Ne sommes-nous pas en droit de demander pourquoi ces différences, pourquoi ces priviléges? Voici encore un exemple de ces contradictions de la loi que le bon sens ne saurait admettre.

Un membre du conseil général de la Côted'Or s'exprimait ainsi dans la session de 1856 α Comprenez-vous que. suivant l'art, 146 du » code forestier, le fait seul d'être trouvé en » d'une amende de 10 fr., et que, si le porteur » de cette arme était surpris coupant un fagot, » on invoquerait contre lui l'article 194, et il » ne serait passible que de 2 francs? Si bien » qu'il ressort, comme conséquence peu mo-» rale de la combinaison de ces deux articles, » qu'une fois qu'on est en plein bois, armé » d'une serpe, ce qu'il y a de mieux à faire pour encourir une moins forte amende c'est a de s'en servir. »

Nous avons parfois entendu railler la législation anglaise en vertu de laquelle un juge acquitta un voleur qui, accusé d'avoir volé un cheval, prouva qu'il avait volé une jument? Eh bien! franchement, notre législation ne prête-t-elle pas autant à la raillerie?

M. d'Esterno a fait acte de courage en écrivant ce livre, dont nous n'avons donné qu'une bien faible et bien pale idée : il faut lire tous les chapitres qui ont trait à la loi, à tous ceux qui près ou de loin font rendre justice tant civilement que criminellement, car c'est là que les abus se sont le plus enracinés, c'est là qu'il est besoin de réformes promptes et profondes.

T .- N. Benard.

ACTES OFFICIELS

COMMERCE. - Par décret du 13 juin 1868; ont été nommés présidents et vice-présidents des conseils de prud'hommes de Paris :

Conseil des métaux. - Président : M. Briquet (Jean-Adolphe), joaillier; vice-président, M. Durenne (Jean-François), fabricant de chaudières. Conseil des produits chimiques. - Président M. Delicourt (Etienne), ancien fabricant de papiers

peints; vice-président, M. Baudouin (Félix), ancien fabricant de toiles cirees. Conseil des industries diverses. - Président M. Hu (Victor), entrepreneur de maconnerie; viceprésident, M. Goupy (Victor), imprimeur typogra-

Conseif des tissus. — Président : M. Marienval (Louis-Ovide), fleuriste: vice-président, M. Stopia (Amable Anselme-Paul), ancien chapelier.

tement de la Seine. Les inscriptions seront recues au secrétariat de la faculté des sciences, à la Sorbonne, tous les jours, excepté le dimanche, de onze heures à une heure, du 20 au 30 juillet, et du 20 au 30 Le jury chargé de délivrer le brevet de capacité institué par l'art. 6 de la même loi se

et le 4 novembre, à huit heures du matin, pour

examiner les candidats inscrits dans le dépar-

réunira le 4 août et le 12 novembre, à huit heu-

res du matin, pour examiner les candidats de l'académie de Paris. Les inscriptions seront reçues au secrétariat de la faculté des sciences, du 20 au 30 juillet, et du 25 octobre au 10 novembre, de onze heu-

CORPS LÉGISLATIF

EXTRAIT DU COMPTE RENDU ANALYTIQUE Stance du samedi 15 juin 1808.

res à une heure.

PRÉSIDENCE DE M. DU MIRAL, VICE-PRÉSIDENT. (Suite.)

Observations incidentes.

M. le président Du Miral. - La parole est à M. Thoinnet de la Turmelière pour un fait person-

M. Thoinnet de la Thurmelière. - Messieurs, on vient de m'informer que, au début de la séance, l'honorable M. Pouyer-Quertier s'était plaint de n'aveir pas de renseignements sur la compagnie Transatlantique. Je ne connais pas le sens exact de ses observations; j'étais absent; mais je déclare que déjà j'avais mis à sa disposition tous les documents qui étaient en ma possession en ma qualité de rapporteur du projet. Aujourd'hui le dossier complet
est déposé à la questure, où chacun peut en prendre connaissance. (Très bien! très-bien!)

M. Pouyer-Quertier. — Les documents dont
parle l'honorable M. Thoinnet de la Turmelière n'a-

vaient aucune importance, et c'est pour cela que j'ai protesté en en réclamant d'autres. (Mouvements divers.) Ce que je demande, c'est la com-munication de la comptabilité de la compagnie. Seule, cette comptabilité peut nous faire connaître sa situation. (Approbation sur quelques bancs.)

M. Thoinnet de la Turmelière. — Je n'ai rien commission avaient été mis à sa disposition. Mais, selon lui, ces documents n'auraient aucune importance. Tel n'a pas été le sentiment de la commission et du gouvernement. Tous les documents ont été examines avec soin, et ils ont été complétés par les vérifications de la sous-commission. Je suis convaincu que si l'honorable M. Pouyer Quertier avait demandé des communications à la compagnie, il les aurait, comme nous, obtenues. (Appro-

M. Emile Pereire. — A peine le projet relatif aux paquebots transatlantiques était-il présenté qu'il paraissait contre la compagnie un pamphlet Je me suis empressé de demander au gouverne-

ment de faire examiner toutes ces critiques. J'ai prié en même temps la commission de déléguer quelques uns de ses membres pour proceder à la même vérification. L'honorable M. Chesnelong faisait partie de la sons commission, qui s'est transportée dans les bureaux de la compagnie, et à laquelle tous les livres ont été communiqués. M. Pouyer-Quertier.-Il est parti pour Orthez!

M. Emile Pereire. — M. Chesnelong a pris des notes, il a examiné toutes les écritures, et il était en mesure de réfuter devant la commission et devant la chambre toutes ces assertions mensongères. Quant a M. Pouyer-Quertier, car vraiment ceci ressemble à une persécution (Réclamations sur plusieurs bancs), je suis prêt à lui faire faire la même communication. Je n'ai pas l'intention d'intervenir

dans ce débat, par la raison que mes fonctions de » forêt porteur d'une arme tranchante est punt député doivent rester tout à fait distinctes de celles d'administrateur. (Très-bien.) Mais je puis dire que je suis prêt à prouver la sincérité de toutes les écritures de la compagnie. L'honorable M. Pouyer-Quertier a demandé les marchés; mais ils ont été rendus publics par l'adjudication. (Mouvements di-M. le président Du Miral. - Je crois que la chambre est d'avis que le débat est épuisé. (Oui!

> président, je désirerais dire quelques mots pour M. le président Du Miral. — Vous avez la parole; mais renfermez-vous dans le fait personnel. M. Pouyer-Quertier. - M. Pereire parle de persécution de ma part contre les compagnies, contre celles qu'il dirige apparemment. Il ne s'agit pas de persécution; je ne cherche que la vérité, et ce que je demande c'est de pouvoir la

M. Pouyer-Quertier. - Pardon, monsieur le

poursuivre jusqu'au bout. Voilà pourquoi je demande communication des livres de la compagnie Transatlantique. (Approbation sur plusieurs bancs.) M. Emile Pereire. - Je vous les offre. (Aux M. le président Du Miral. — Je consulte la

chambre sur la clôture de l'incident. La clôture est prononcée. M. Maguin .- Mais personne n'a voté ni pour ni

M. le président Du Miral. - Si le vote est contesté, je suis prêt à le faire recommencer; mais personne ne demandant plus la parole... M. le comte Caffarelli. - Jo la demande, mon-

sieur le président. J'ai eu l'honneur de déclarer à la chambre que tous les points litigieux, et notamment ceux qui ont été signalés par la brochure Cram-pon, ont été vérifiés par une sous-commission; que l'honorable M, Chesnelong, chargé de cette vérification, en avait rendu compte à la commission. M. jourd'hui loin de la chambre. M. Chesnelong s'était chargé de porter la parole en séance publique sur cette question. Il a formellement autorisé la commission, avant son départ, à déclarer devant la chambre que son inspection avait été complète sur tous les points litigieux, sur toutes les bases du projet, et que cette vérification avait démontré le défaut de fondement de toutes les accusations. Il ne pouvait se douter alors qu'il serait forcé de nous quitter. Mais, je le répète, il nous a autorisés à répéter ses paroles devant la chambre, et c'est avec cette aurisation expresse que je fais ici cette déclaration en

son nom. (Très-bien!) M. Thoinnet de la Turmelière. - J'ai d'ailleurs en main les notes écrites de M. Chesnelong; elles confirment pleinement ce que vient de dire l'hono-

M. Auselme Fleury -J'ai fait partie de la souscommission, et j'affirme que les déclarations de ACADÉMIE DE PARIS. - Enseignement secon-M. Caffarelli sont de la plus complète exactitude. daire spécial .- Le jury chargé de délivrer le diplôme institué par l'article 4 de la loi du 21 PLUSIEURS VOIX .- Personne n'en doute. juin 1865 se réunira à la Sorbonne le 1er août

M. Anselme Fleury - Elles n'ent assurément besoin d'aucune confirmation, mais je tiens à dire aussi que la sous-commission s'est rendue au siéga de la compagnie; elle a examiné toutes les pièces qui ont été fournies par le directeur. M. Chesnelong a fait un rapport à la commission, et il avait été chargé par elle de prendre la parole en son nom devaut la chambre pour défendre la compagnie contre les inqualifiables attaques dont elle est l'objet dans certains journaux ou pamphlets. (Mouvements divers.—La clôture!) La clôture de l'incident, mise aux voix, est prononcée.

Le chef des secrétaires rédacteurs,

MAUREL-DUPEYRE.

LA POLITIQUE RADICALE,

PAR JULES SIMON (1).

Sous ce titre, M. Jules Simon a réuni quelques-uns des discours qu'il a prononcés au corps législatif dans les sessions de 1864, 1865, 1866, 1867 et 1868.

Ces discours embrassent les sujets les plus importants de la politique

La haute portée des questions abordées par 'éminent orateur ressort assez des titres des

divisions de ce volume : Séparation de l'Eglise et de l'Etaf, Liberté de la presse, Abolition des armées permanentes,

Les écoles, Droit de réunion et d'association.

Ce n'est donc pas simplement une série de discours que publie M. Jules Simon, c'est une série d'études rattachées les unes aux autres par un lien philosophique, et qui, bien que dues à des circonstances diverses, nées successivement au hasard des luttes quotidiennes de l'opposition parlementaire, conques dans l'ardeur de la politique militante, n'en forment pas moins un tout complet et un véritable corps de doctrine. On n'y trouvera pas seulement le charme de l'éloquence, cet art exquis entre tous, et ces élans généreux qui ravivent la foi politique et font battre le cœur d'une ardeur sympathique, on y rencontrera un ensemble d'idées rigoureusement enchaînées et présentant les principes fondamentaux d'un système politique. C'est par là que cette collection de harangues est un livre. Dans le groupe d'esprits éminents et d'élo-

quents orateurs qui constituent l'opposition au corps législatif, M. Jules Simon se distingue par une originalité bien marquée. Comme tous les maîtres dans l'art de bien dire, il a une forme qui lui est personnelle; une manière à lui d'annoncer l'idée, de la mettre peu à peu dans son jour, de la faire briller de tout son éclat. C'est une marche souple et mesurée, avançant vers le but avec une fermeté et une vigueur dissimulées sous un apparent abanden et une simplicité pleine de coquetterie. On entend un homme du monde qui cause

avec une courtoisie parfaite, un luxe extrême de précautions pour ne pas blesser ses interlocuteurs. Les mots heureux, les saillies spirituelles lai viennent naturellement. Son langage s'élève avec une noblesse exempte de toute emphase quand la pensée aborde des sujets élevés; il se colore, il s'anime de luimêmequand les mouvements de l'âme viennent s'ajouter à l'action de la pensée. Tout cela semble spontané et comme involontaire ; mais sous ce causeur élégant et poli il y a un homme politique qui ne perd pas un instant de vue ses convictions et ses principes; sous cet orateur il y a un philosophe qui a toujours un syllogisme dans l'esprit et en développe, dans un ordre rigoureusement logique, les différen-

Cette habitude, ce besoin d'ordonner ses idées, de les combiner suivant les lois théoriques du raisonnement, sont évidemment le résultat des hautes études philosophiques auxquelles M. Jules Simon s'est livré pendant si longtemps et avec tant d'éclat. L'originalité et la portée de son talent oratoire tiennent à l'indélébile impression que ces études ont laissée sur une nature particulièrement apte à l'élo-

Ce caractère distinctif de l'orateur devait naturellement se retrouver dans l'homme politique. Il devait tendre à généraliser ses idées, à formuler l'ensemble d'un système. De là l'enchaînement de ses discours et la possibilité d'en faire un livre en les soudant les uns aux

M. Jules Simon a donné à ce livre un titre très-ferme et très-fier : La politique radicale. Il en explique le sens dans une préface remarquable à plus d'un titre. La politique radicale est celle qui revendique la liberté; non pas, dit-il, une petite somme de liberté, ni une grande somme de liberté, mais la liberté to-

Cette politique est celle du petit groupe qui forme en ce moment au corps législatif l'opposition de gauche ; elle est la nôtre, et neus constatons chaque jour les progrès qu'elle fait parmi les esprits les plus éclairés, et par conséquent, tôt ou tard, les plus influents de notre

· Oui, quelque sujet de tristesse que nous ayons, cette conviction doit nous soutenir. Le patriotisme qui gémit sans cesse sur les maux et sur

(1) Paris, librairie Internationale Lacroix, Verboeckhoven et C*.

accident n'anéantit l'exemplaire principal. Cette copie, dont Ducoudray a toujours ignoré l'existence, je la possède encore. En entendant cet aveu tant désiré, Fanny et

le vicomte lui-même eurent peine à retenir un

eri de plaisir. Ils échangerent un regard triomphant; toutefois ni l'un ni l'autre n'osait parler, de peur que son accent ne trahit le trouble de son esprit. enfin le vicomte avec une tranquillité affectée;

mais le système actuel de signaux télégraphiques est-il vraiment celui que vous avez inventé? fiter de cet intervalle pour aller chez moi cher-- Je l'ignore... Cependant, bien des fois en manœuvrant mon telégraphe, j'ai cru recon-Daître des signaux dont j'avais prescrit l'u-

- Et yous n'avez jamais essayé de les traduire au moyen de votre vocabulaire? - Jamais. Quand nous entrons dans l'administration, on nous fait prendre l'engagement de ne pas chercher à pénétrer et de ne révéler à qui que ce soit le secret des dépêches. L'épreuve dont vous parlez eut été contraire à mon devoir et je n'ai jamais osé la tenter.

 Mais alors comment établir la fraude dont vous vous plaignez? N'êtes-vous pas dupe 'une de ces illusions d'amour-propre auxqueles la plupart des hommes sont sujets? Ce soupçon fit rougir Fleuriot, et un éclair de

solère brilla dans ses yeux. Fanny s'empressa d'intervenir : Véritablement, monsieur Fleuriot, dit-elle de son ton le plus caressant et le plus câlin, Hector a raison; yous poussez trop loin les scrupules, et votre devoir n'exige pas tant. Quoi! yous vous croyez victime d'une odieuse injustice et vous reculez devant une innocente épreuve pour vous assurer si cette injustice est ou n'est pas réelle ? Pardonnez-moi, mais, à mon avis, c'est là de l'enfantillage.

son effet, encore cette fois, sur l'honnête em-

- C'est vrai, madame la marquise, répondit-ii; je suis habitué à la consigne militaire, Forez-vous, et j'exécute les ordres à la lettre... Eh bien! ajouta-t-il d'un ton résolu, je | une catastrophe. vais vous montrer que je ne mérite pas plus l

comte... Cette expérience que je n'ai jamais esé faire, je vais la tenter à l'instant... ici meme,

Raymond désigna, par la fenêtre ouverte, le télégraphe dont on voyait les bras se dessiner immobiles sur l'azur lumineux du ciel. - Tenez, dit-il, Morisset vient de faire un - Ce sera en effet un argument décisif, dit | signal dont nous connaissons la valeur, car il intéresse la police de la ligne. Ce signal annonce un repos d'une demi-heure. Je vais pro-

> mettra en mouvement, nous essayerons de déchiffrer la dépêche qui passera... Y consentezvous, monsieur le vicomte? - Soit, répondit Cransac, qui eut la force de montrer encore une complète indifférence. — Oh! comme ce sera divertissant! s'écria

cher mon livre, et quand le télégraphe se re-

Fanny; vous m'expliquerez tout, n'est-il pas vrai, monsieur Fleuriot? Je suis si curieuse! Et elle accompagna ces mots d'un regard qui eut vaincu les dernières hésitations de Raymond s'il en eut conservé. Il sortit avec précipitation, en annoncant son prochain retour. Cransac était demeuré immobile au milieu

— Le sot? disait-il avec -mépris; je voulais

l'épargner à cause du service qu'il m'a rendu

hier, et le voilà qui vient me tenter, me forcer

la main! Son immense stupidité pourrait seule

maintenant me donner des scrupules. Vos scrupules n'ont pas le sens commun, répliqua Fanny avec aigreur, et je dois vous prévenir, Hector, que vous ne brillez pas dans toute cette affaire. Que deviendriez-vous sans moi, avec vos irrésolutions ridicules, vos craintes puériles? Cependant, le véritable héros dans tout ceci, c'est ce bon gros Colman, l'inventeur du plan ingénieux que nous exécutons. Cette voix enchanteresse ne manqua pas | Comme tout est prévu , merveilleusement combiné ! Nous n'avons presque pas d'efforts

> surés du succès de notre mission. difficultés, et le moindre retard peut amener

système, j'en avais une copie, de crainte qu'un | vos railleries que les soupcons de M. le vi- | n'est pas avec de pareilles hésitations, de pareilles faiblesses, que Colman a gagné ses millions... Mais rien ne s'oppose à ce que nous menions lestement les choses... Et, tenez, notre si vous le permettez. - Oui, oui, cela m'amusera, dit Fanny en pauvre dupe y met elle-même toute l'activité battant des mains.

possible... La voici déjà de retour. En effet, Fleuriot n'avait fait qu'un bond du Château-Neuf à sa demeure, qui du reste n'était pas éloignée, et il accourait en dissimulant sous sa redingote un livre assez volumi-

- La demi-heure de repos est sur le point d'expirer, dit-il; hâtons-nous. Une table fut approchée de la fenêtre, d'où l'on apercevait distinctement le télégraphe et sa tour. Sur cette table on déposa une plume de l'encre, du papier, et Fleuriot prit place, après avoir verrouille lui-même la porte du salon. Cransac et Fanny se tinrent debout à ses côtés, lui toujours calme et froid en apparence, elle tremblante d'impatience et les narines gonflées.

mouvement, Fleuriot dit avec embarras: - Excusez-moi, monsieur le vicomte, si j'écoute trop certaines suggestions de ma conscience; mais, au moment, de tenter une épreuve qui, je le sens, est contraire à mon devoir, je ne saurais m'entourer de trop de garanties... J'ose donc vous demander, ainsi qu'à madame la marquise, votre parole d'honneur de ne jamais révéler les nouvelles que nous allons apprendre peut-être et qui sont le secret de l'Etat.

Comme la machine allait se remettre en

Fanny partit d'un éclat de rire. - Me demander une parole d'honneur, à moi! répliqua-t-elle; la chose est fort plaisante... Je vous la donne, monsieur Raymond je vous en donne dix... je vous en donne cent. En ce qui me touche, les secrets de l'Etat seront bien gardés. Cransac, au contraire, se redressa d'un air

 Vous n'y pensez pas, monsieur, répliquaployé. Il parut tout honteux de sa simplicité devant ces gens du monde si pleins d'aisance force même des choses. Maintenant, si l'expé-et de naturel. Les nouvelles politiques ou force même des choses. Maintenant, si l'expé-rience du télégraphe réussit, nous sommes asusage pourrais-je en faire dans ce pays dé-- Cependant j'entrevois encore bien des sert, sans communications avec le reste du monde? Réfléchissez donc un peu et voyez si une parole d'honneur en pareille circonstance - Bahl vous voyez tout en noir, Hector. Ce | ne serait pas chose ridicule autant qu'inutile!

Fleuriot tout contrit; et pardonnez-moi si j'ai pu exagérer ainsi le sentiment de ma responsabilite ... Mais, ajouta-t-il aussitôt, soyons attentifs; Morisset marche dejà. En effet la machine de la tour Verte ve-

nait de se remettre en mouvement et les signaux se succédèrent avec rapidité. Fleuriot observait avec un soin méticuleux les diverses positions que prenaient successiment les bras du télégraphe, et il les reproduisait d'un trait de plume sur le papier, en tenant compte de certaines particularités dont un homme du métier pouvait seul comprendre

l'importance. Le vicomte et Fanny, placés der-

rière lui, l'observaient avec curiosité, mais gardaient le silence, de peur de causer à l'employe une distraction qui cut fait manquer Quelques instants se passèrent ainsi; un grand nombre de signaux avaient été notés par Fleuriot, quand le télégraphe s'arrêta enfin et laissa tomber ses deux indicateurs verticalement, tandis que le régulateur demeurait dans la position horizontale, figure dont la valeur

était connue même des personnes étrangères à la science télégraphique. - La dépêche est finie, reprit l'employé, et il va y avoir encore une pause plus ou moins longue. A présent, tâchons de traduire en langue ordinaire les signaux que voici.

- Pourvu qu'ils n'aient pas eu l'idée de changer les clefs! reprit-il d'un air soucieux. Tout dépend de là... Voyons, ils signalent « la clef numéro 35... » Essayons-er. Et il se mit à l'œuvre avec ardeur. Chaque

Et il ouvrit son vocabulaire.

signal l'obligeait à faire dans son livre de longues et souvent difficiles recherches. A cette époque, les vocabulaires télégraphiques étaient de trois sortes : 1º vocabulaire des phrases 2º des mots; 3º des lettres, et fréquemment, dans une même dépêche, les signaux de chaque catégorie se mêlaient si bien qu'on pouquestionner sur les principes de cette mysté- Fleuriot. rieuse langue. Oubliant ses scrupules et ses

- C'est juste, monsieur le vicomte, dit | les secrets avec l'inépuisable complaisance d'un Bientôt la dépêche télégraphique fut traduite tout entière. Elle était ainsi conque :

> « Une émeute a éclaté ce matin à Paris. » Grâce au dévouement des troupes et aux ha-» biles dispositions du général X..., les émeuα tier ont été dispersés et force est restée à la

Comme on le voit, on était alors aux pre-

mières années si agitées du règne de Louis-Philippe, et cette dépêche, ainsi surprise, n'avait rien que de fort probable, eu égard à la zituation politique de ce temps-là. - Voilà une nouvelle qui ne manque pas d'importance, monsieur Fleuriot, reprit Cransac avec son indifférence factice; mais, pour nous autres habitants de Puy-Néré, elle prouve

jourd'hui en usage est bien le vôtre, et que décidément Ducoudray est un insigne fripon. - Le croyez-vous, monsieur le vicomte? s'écria Fleuriot transporté; l'expérience vous semble-t-elle assez claire, assez concluante? Ne suis-je pas en droit de me venger du misérable qui m'a volé le fruit de mon intelligence

et de mon travail?

seulement que le système télégraphique au-

néanmoins, comme il désirait se familiariser avec l'usage du précieux vocabulaire, il insinua qu'une nouvelle épreuve serait peut-être nécessaire pour établir les faits d'une mamère - Yous avez raison, monsieur le vicomte,

Cransac n'avait plus le moindre doute

répliqua Fleuriot ; car si la « clef » dont nous nous sommes servis n'était pas la véritable, la dépêche pourrait avoir un sens diamétralement opposé à celui que nous venons de trouver... Voyons done encore une fois.

Le télégraphe de la tour Verte s'étant remis en marche, Fleuriot nota les nouveaux signaux, puis compulsa son vocabulaire pour les déchiffrer. Cette fois il s'agissait de la nomination vait les confondre et leur attribuer des sens d'un fonctionnaire à une charge publique, et graphes, il lui exposera les procédés honteux opposés. Pendant qu'il s'occupait de son tra- la nouvelle ne présentait aucun intérêt général; de votre ancien inspecteur, il plaidera chaleuvail, Fleuriot ne s'apercevait pas que le vicomte | mais cette éprenve démontrait, aussi bien que | reusement votre cause... Qui sait même si lo et Fanny s'étaient mis insensiblement à le la précédente, l'exactitude des assertions de poste éminent qu'occupe aujourd'hui Ducou-

- Vous lirez d'ici à deux jours dans les jourdéfiances, il leur exposait le mécanisme ingé- naux de Bordeaux les dépêches dont il s'agit, nieux de son système, il en développait tou | dit-il avec chaleur ; je ne me suis pas trompé,

- Je vous crois, dit Cransac ; véritablement votre découverte est magnifique. Je vous en félicite, et, quant à moi, je ne négligerai rien pour vous faire obtenir la récompense nationale qui vous est due!

- Dites donc, s'écria Fanny avec un enthous siasme réel ou feint, que M. Fleuriot a du génie!... Quels merveilleux résultats! C'est à confondre l'imagination... Monsieur Fleuriot, vous êtes un homme supérieur, et je vous admire de toute mon âme. En même temps, elle lui tendit la main par

un geste théâtral. Raymond saisit cette main, qu'il pressa convuisivement contre ses lèvres. Fanny la retira aussitôt, comme si elle regrettait de s'être abandonnée à son enthousiasme. Il y eut un moment de silence. Chacun des deux associés se taisait, par crainte sans doute de trahir trop vite son ardent désir. Raymond

était devenu tout à coup rêveur et sou-- Eh bien! monsieur Fleuriot, demanda Fanny de sa voix caressante, que comptez-vous

faire maintenant? - Je le tuerai! répliqua Raymond d'un air - Eh? bon Dieu! qui donc voulez-vous tuer? Fleuriot parut sortir d'un songe.

-Excusez-moi, madame la marquise, et vous aussi, monsieur le vicomte, répliqua-t-il, je pensais à ce misérable Ducoudray ; je pensais qu'il est comblé de biens et d'honneurs, tandis que je vis pauvre, inconnu, oublié dans cette misérable bourgade... Et je veux tirer de cet infâme une terrible vengeance.

- Allons ! monsieur Fleuriot, reprit Fanny, ne vous abandonnez pas à des emportements indignes de vous. Ducoudray sera suffisamment puni quand on lui arrachera sa considération usurpée, quand il sera convaincu publiquement de vol et d'imposture! Laissez faire le vicomte; il va se rendre à Paris, et peut-êlre me déciderai-je à l'accompagner pour stimuler son zèle. Il verra le directeur général des télédray ne vous sera pas accordé quand vos droits seront reconnus? . i. i do tesap.

Elie BERTRET.